



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 20 janvier 2025 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 358 075 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 142 rue Caroline, la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements et l'aménagement de logements sous le rez-de-chaussée, en demi sous-sol dont le niveau du rez-de-chaussée excède le sol fini de 1,83 mètre alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne que pour un bâtiment de 3 étages ou 12 logements et plus, l'aménagement d'un logement sous le niveau du rez-de-chaussée est prohibé et que le niveau de plancher du rez-de-chaussée ne doit pas excéder 0,6 mètre du niveau moyen du sol du terrain après nivellement final.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 11 décembre 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA